

But:

- Décrire les règles de base pour l'utilisation de produits chimiques chez les rongeurs à l'animalerie du CHU de Québec-Université Laval.

Généralités

- Cette procédure vise à établir les directives de sécurité de base lors de l'administration de produits chimiques chez les animaux.
- Pour des produits chimiques fréquemment utilisés ou présentant un risque plus élevé, un groupe de travail sera mandaté pour élaborer une procédure spécifique d'utilisation (PSI) du produit visant à réduire l'exposition (ex : mode de préparation, de manipulation et d'élimination).
- Lorsqu'une PSI pour un produit est disponible, cette dernière a priorité.
- Cette directive vise à réduire le risque des produits chimiques pour le personnel et les utilisateurs de l'animalerie.
- Tous les produits chimiques administrés aux animaux doivent avoir été décrits dans un protocole et approuvés par le CPAUL. La fiche de données de sécurité (FDS) doit aussi avoir été jointe au protocole.
- Les FDS pour les produits chimiques doivent être facilement accessibles dans Toxyscan et les utilisateurs de l'animalerie doivent être familiers avec ces dernières.
- Les femmes enceintes ou allaitantes doivent se référer au document de référence « Réaffectation de la travailleuse enceinte en laboratoire et en animalerie » du CRCHU de Québec-UL avant de travailler avec des risques chimiques.

Matériel

- FDS
- Toxyscan
- EPI
- Document de référence: « Réaffectation de la travailleuse enceinte en laboratoire et en animalerie »

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- CHU- SST-03 : Procédure de déclaration d'incident/accident
- CHU- SST-04 : Protection vestimentaire requise à l'animalerie
- FORM-CHU #10 : Procédure spécifique d'utilisation de produit chimique

Définition

- **EPI** : Équipement de protection individuel
- **PSI** : Procédure spécifique d'utilisation
- **FDS** : Fiche de données de sécurité
- **Toxyscan**: Logiciel utilisé pour la gestion des matières dangereuses au CRCHU de Québec-UL.

Responsabilités

- Les utilisateurs de l'animalerie (employés, étudiants, stagiaires, chercheurs, etc.) doivent :
 - Déclarer toute situation qui pourrait potentiellement augmenter les risques liés à la manipulation des produits chimiques.
 - Se conformer aux règles décrites dans cette procédure interne lors de manipulations de risques chimiques.
- Les chercheurs sont responsables de :
 - S'assurer que les FDS des produits chimiques utilisés en recherche sont présentes dans Toxyscan.
 - S'assurer que le personnel de leur équipe de recherche possède les connaissances et la formation nécessaires pour transporter et manipuler les risques chimiques liés à leur protocole.
 - Collaborer pour la mise en place de PSI, au besoin.
- La chef de service et les assistants-chef du Service de l'animalerie sont responsables de faire respecter cette procédure interne.

Procédures

A) Équipement de protection individuelle (EPI)

1. L'EPI requis de base pour accéder aux locaux d'hébergement et aux salles de procédures doit être respecté conformément à la procédure CHU-SST-04.
2. Il faut se référer au pictogramme présent à l'entrée de chaque local pour connaître l'EPI requis.
3. Si la FDS et/ou la PSI nécessitent un EPI spécifique ce dernier doit être respecté.

B) Entreposage et transport

- Les solutions contenant des risques chimiques doivent être préparées dans le laboratoire, en dehors de l'installation animale. Seule la quantité requise pour l'administration aux animaux doit être transportée à l'animalerie.
- Tous les contenants de produits chimiques (seringues, bouteilles, tubes Eppendorf, etc.) doivent être clairement étiquetés, rigides, résistants aux chocs et étanches aux fuites. Se référer aux directives du CRCHU concernant le transport sécuritaire du matériel ou d'équipement.

C) Administration

- L'EPI doit être porté en tout temps lors de la manipulation des risques chimiques (voir section A).
- Les manipulations telles que la pesée de la poudre, la préparation des dilutions ou toutes procédures ayant le potentiel de produire des aérosols, doivent être effectuées dans une hotte chimique certifiée ou dans une enceinte de sécurité biologique évacuée (type II B2).
- Lors du travail sous hotte, les zones de travail doivent être protégées contre les déversements à l'aide d'un piqué (matériel absorbant face vers le haut).
- À la fin des manipulations, les surfaces de travail doivent être nettoyées à l'aide du désinfectant de l'animalerie. Si la FDS et/ou la PSI requièrent une décontamination à l'aide d'un produit spécifique ce dernier doit être utilisé.
- Les aiguilles et les objets pointus utilisés avec des risques chimiques doivent être immédiatement jetés dans un contenant pour objets tranchants (contenant jaune).
- Ne pas plier ou recapuchonner les aiguilles. Si possible, privilégier les aiguilles de sécurité.
- Le lavage des mains est requis après avoir enlevé l'EPI.

D) Exposition accidentelle

a) Règles générales :

- o Voir la PNF CHU- SST-03 : Procédure de déclaration d'incident/accident pour plus de détails.
- o Tout incident accident doit être documenté en complétant un formulaire de déclaration d'incident accident en version électronique ou en version papier.

b) Éclaboussure dans les yeux :

- o Rincer les yeux 15 minutes en utilisant un lave-yeux automatique.
- o Consulter et suivre les indications de la section premiers secours dans la FDS du produit.

c) Exposition cutanée :

- o Consulter et suivre les indications de la section premiers secours dans la FDS du produit.

d) Inhalation :

- o Quitter immédiatement la zone contaminée ; respirer profondément de l'air frais.
- o Consulter et suivre les indications de la section premiers secours dans la FDS du produit.

e) Ingestion :

- o Consulter et suivre les indications de la section premiers secours dans la FDS du produit.